

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

RAPPORT SYNTHÈSE SUR LES PROBLÉMATIQUES PRIORITAIRES DES BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC

État de situation 2019-2020

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gestion intégrée de l'eau du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), avec la collaboration des 40 organismes de bassins versants du Québec et du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec. Elle a été produite par la Direction des communications du MELCC.

Renseignements

Pour tout renseignement sur la publication, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information.

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-87758-5 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec - 2020

Table des matières

Liste des figures.....	1
GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT	2
PRIORISATION DES PROBLÉMATIQUES	4
CAUSES ASSOCIÉES	5
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	7
CONCLUSION	12
Pour en savoir plus	13
À propos	13
ANNEXE 1 : OCCURRENCE DES PROBLÉMATIQUES PRIORISÉES SELON LES 23 CATÉGORIES.....	i

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Figure 2 : Distribution des problématiques priorisées selon les 23 catégories

Figure 3 : Principales causes associées aux cinq catégories de problématiques les plus populaires

Figure 4 : Répartition des actions recensées selon les cinq catégories de problématiques les plus populaires

Figure 5 : État d'avancement des actions en réponse aux cinq catégories de problématiques les plus populaires

GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

Le Québec s'est engagé à mettre en œuvre une **gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV)**. Ce mode de gestion est fondé sur une approche écosystémique qui permet de mieux comprendre et d'expliquer les problèmes liés à la quantité et à la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Tenant compte des enjeux locaux comme nationaux, la GIEBV fait ressortir des solutions dans une perspective de développement durable et permet de mieux établir les priorités d'action, tout en tenant compte des impacts sur le milieu aquatique.

Par la Politique nationale de l'eau, adoptée en 2002, le Québec s'engageait à mettre en œuvre une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants, basée sur la participation citoyenne.

Le Québec est subdivisé en **40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV)**, où chaque citoyen peut participer à la prise de décision. Un **organisme de bassin versant (OBV)** est présent dans chaque ZGIEBV et agit comme table de concertation et de planification en ce qui concerne les usages de l'eau dans sa zone. Il est représenté par les différents acteurs de l'eau du bassin versant, soit les représentants des milieux municipal, autochtone, économique et communautaire.

Figure 1 : Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (pour plus de détails, [consulter la page Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur le sujet](#))



En vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, le MELCC reconnaît et finance :

Les OBV, pour la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ), comme interlocuteur privilégié;

Les plans directeurs de l'eau, comme outils de planification et de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Le plan directeur de l'eau (PDE)

Les OBV sont responsables de la conception d'outils de planification pour leur zone de gestion. Par le biais de différents mécanismes de participation, chaque OBV réalise un **plan directeur de l'eau** (PDE) en concertation avec les acteurs du milieu et voit à le mettre à jour. Le PDE se compose des principaux volets suivants :

- **Portrait** de l'état de la ressource eau dans la zone de gestion;
- **Diagnostic** mettant en lumière des problématiques et des enjeux de la zone;
- **Orientations** guidant le choix des objectifs et des actions;
- **Plan d'action** à mettre en œuvre par tous les acteurs du territoire.

Les PDE doivent être renouvelés au moins tous les dix (10) ans. Les éléments composant le diagnostic mettent en lumière différentes problématiques qui évoluent au fil du temps et dont il est primordial de tenir compte dans les démarches de planification et de gestion territoriales. C'est en ce sens que, par la **Stratégie québécoise de l'eau**, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) soutient les actions des PDE et compte renforcer la gestion intégrée des ressources en eau (SQE, orientation 7, 2018).

Le plan d'action du PDE peut prévoir un grand nombre d'actions permettant de répondre à des problématiques qui peuvent être multiples et toutes mises au même niveau d'importance.

Prioriser les problématiques pour pouvoir mieux orienter l'action

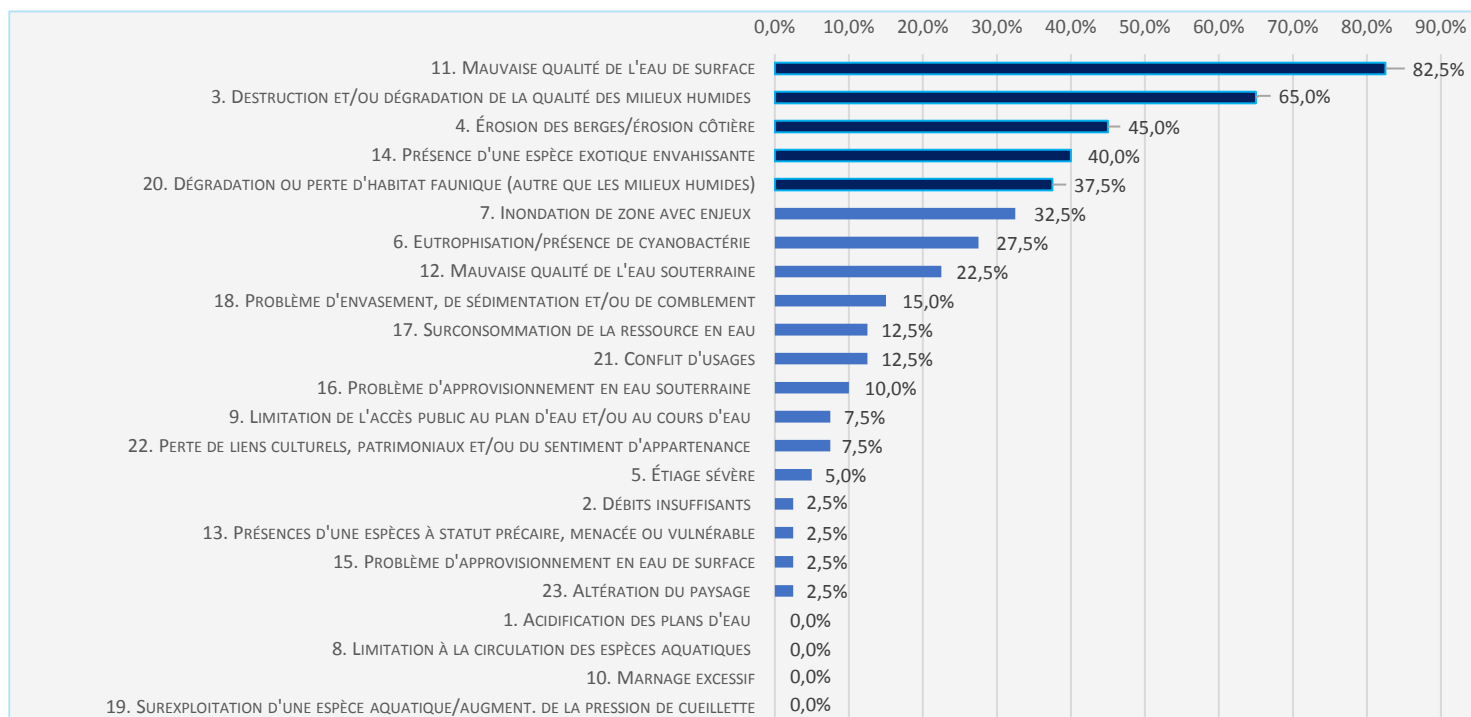
Au cours de l'année 2018-2019, les OBV, en concertation avec les acteurs présents sur leur territoire et à la demande du MELCC, ont identifié entre trois et cinq problématiques qu'ils jugeaient prioritaires. Cet exercice, en plus de se vouloir utile aux acteurs de l'eau, en les aidant à concentrer leurs efforts sur la mise en œuvre d'initiatives pour y répondre et à maximiser les retombées dans la mise en œuvre des actions du plan d'action du PDE, permet au MELCC de dresser un bilan des problématiques liées à l'eau à l'échelle des bassins versants du Québec et de les documenter.

Le présent document vise à faire état de la situation des problématiques identifiées par les acteurs des 40 ZGIEBV. Pour ce faire, le MELCC a croisé certaines données afin d'en tirer des constats à l'échelle provinciale.

PRIORISATION DES PROBLÉMATIQUES

Chacune des problématiques prioritées par les acteurs de l'eau a été associée, par l'OBV, à l'une des 23 catégories visées par le MELCC (annexe 1).

Figure 2 : Distribution des problématiques prioritées selon les 23 catégories



Parmi les 173 problématiques prioritées par les 40 OBV, une majorité (63 %) est associée aux catégories de problématiques suivantes (figure 2) :

1. **Mauvaise qualité de l'eau de surface**¹;
2. **Destruction/dégradation de la qualité des milieux humides**;
3. **Érosion des berges/érosion côtière**;
4. **Présence d'une espèce exotique envahissante**²;
5. **Dégradation/perde d'habitat faunique**³.

À l'opposé, les cinq catégories suivantes n'ont été prioritées par aucun OBV :

- Acidification des plans d'eau;
- Limitation à la circulation des espèces aquatiques;
- Marnage excessif;
- Problème d'approvisionnement en eau de surface;
- Surexploitation d'une espèce aquatique/augmentation de la pression de cueillette.

¹ Causée, par exemple, par des microorganismes (bactéries, champignons, virus, algues), des pesticides, etc.

² Faunique ou floristique (algues comprises).

³ Terrestre ou aquatique, autre que dans un milieu humide.

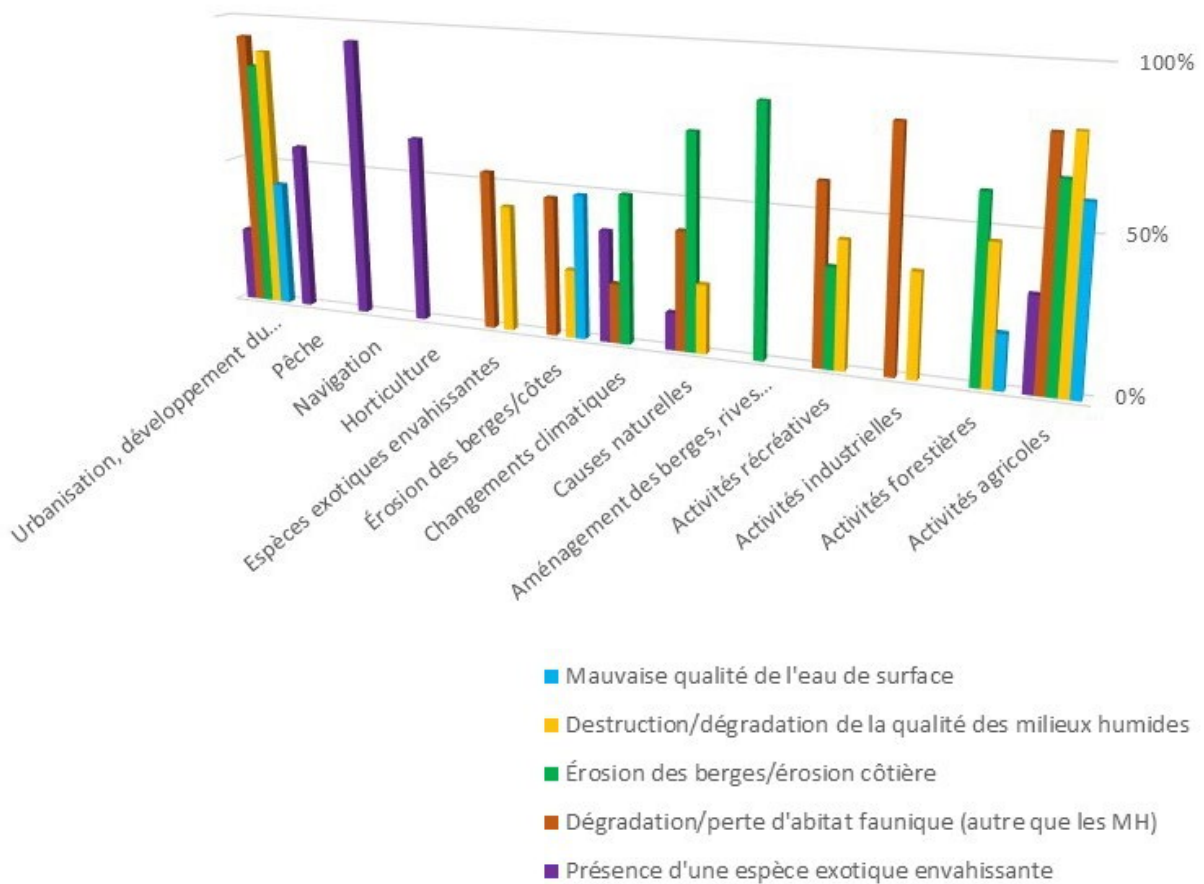
Les cinq catégories les plus populaires sont liées à différentes causes qui varient selon les ZGIEBV. De plus, chaque OBV a planifié et effectuée le suivi de la mise en œuvre d'une série d'actions permettant d'apporter une réponse aux problématiques visées.

CAUSES ASSOCIÉES

De nombreuses causes ont été recensées par les OBV touchés par les cinq catégories de problématiques les plus populaires. Étant donné la diversité des territoires, certaines causes peuvent être spécifiques à une ZGIEBV, alors que d'autres sont communes à la plupart des zones.

Aux fins de l'analyse, nous avons tout d'abord regroupé les multiples causes décrites par les OBV selon des thématiques d'ordre général. Parmi ces causes, celles touchant au moins la moitié des ZGIEBV concernées ont été sélectionnées et mises en évidence (figure 3).

Figure 3 : Principales causes associées aux cinq catégories de problématiques les plus populaires



Il est ainsi possible de dresser plusieurs constats issus des informations transmises par les OBV dans le cadre de cet exercice de priorisation des problématiques.

Les **activités agricoles** ainsi que **l'urbanisation et le développement du territoire** ressortent majoritaires parmi les causes liées aux cinq catégories de problématiques. Les activités agricoles réfèrent à certaines pratiques en particulier, comme l'épandage de fumiers de ferme, l'application de pesticides et d'engrais chimiques, la mauvaise qualité des bandes riveraines ou encore le pâturage à proximité des rives. L'urbanisation et le développement du territoire, quant à eux, ont trait aux travaux de construction qui génèrent excavation, transport de matières et construction d'ouvrages, lesquels peuvent générer des causes subséquentes telles que l'imperméabilisation des sols et la génération de matières de tout ordre qui se déposeront dans l'eau. De telles activités peuvent être liées à la destruction ou à l'altération des milieux humides et hydriques. La présence d'infrastructures comme les routes et leur entretien (utilisation de sels de déglçage, fragmentation des écosystèmes, couloir de propagation d'espèces exotiques envahissantes, etc.) sont également en cause dans les cinq catégories de problématiques les plus populaires.

Les **activités forestières** font également partie des causes d'origine anthropique recensées dans la majorité des cinq catégories. Le déboisement, la compaction du sol et l'aménagement de chemins forestiers sont souvent recensés. Les **activités récréatives** (pêche, navigation, villégiature, circulation en véhicule hors route sur les berges, etc.) constituent une autre cause fréquemment citée.

Certaines causes sont spécifiquement liées à une problématique. Tel est le cas de la **navigation**, cause faisant quasiment l'unanimité chez les OBV concernés par la problématique associée à la présence d'une espèce exotique envahissante (EEE). Cette cause est intimement liée au myriophylle à épis qui se propage aisément grâce aux embarcations non lavées auxquelles il peut s'accrocher et dont la présence est rapportée par 12 des 16 OBV ayant identifié la présence d'une espèce exotique envahissante comme l'une des problématiques prioritaires dans leur zone.

Dans la même lignée, les **aménagements** faits dans les berges, les rives, les plaines inondables et sur les côtes représentent la cause majoritaire pour l'OBV ayant identifié la problématique de l'érosion côtière et des berges comme prioritaire. Ces aménagements peuvent avoir différentes vocations (résidentielle, de villégiature, agricole, forestière, etc.).

Enfin, les changements climatiques font partie des causes à l'origine des problématiques priorisées, notamment la présence d'une espèce exotique envahissante, l'érosion des berges/érosion côtière et la perte/dégradation d'un habitat faunique. L'amplitude des événements climatiques, qui accélère ou amplifie le phénomène de l'érosion des berges, et la modification de la répartition géographique de certaines espèces due au réchauffement climatique, font partie des relations causales connues et documentées.

Nonobstant les causes naturelles, les activités d'origine anthropique, comme l'agriculture et l'urbanisation, et celles d'ordre récréatif, commercial et industriel, sont parmi les principales problématiques recensées par les organismes de bassins versants. À l'ère des changements climatiques et dans une perspective de développement durable, il apparaît d'autant plus important de considérer ces éléments dans une démarche de planification et de gestion territoriales.

L'analyse des informations transmises par les OBV a également permis de relever les **espèces exotiques envahissantes** les plus fréquemment citées par les 16 OBV concernés, soit, en ordre décroissant :

1. Myriophylle à épis (75,0 % des 16 OBV);
1. Roseau commun (75,0 %);
3. Renouée du Japon (68,8 %);
3. Berce du Caucase (68,8 %);
5. Salicaire pourpre (31,3 %);
5. Alpiste roseau (31,3 %);
7. Gobie à taches noires (25,0 %);
7. Impatiente glanduleuse (25,0 %);
9. Moule zébrée (18,8 %);
9. Salicaire commune (18,8 %);
9. Tanche (18,8 %);
9. Butome à ombelle (18,8 %);
9. Berce commune (18,8 %);
9. Gaillet mollugine (18,8 %).

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Pour tenter une réponse aux différentes problématiques, les OBV ont inscrit dans leur plan d'action de nombreuses actions, convenues en concertation avec les acteurs de leur milieu.

Toujours en considérant les cinq catégories de problématiques les plus choisies par les OBV, il est pertinent de constater l'effort investi par ces derniers dans la mise en œuvre de ces actions. Ainsi, au 31 octobre 2019, **près de 1 450 actions visant à répondre à ces cinq catégories de problématiques** ont été recensées par les OBV⁴. Celle touchant à la qualité de l'eau de surface fait, à elle seule, l'objet de près de la moitié des actions (figure 4)⁵.

Voici quatre exemples d'actions répondant à la catégorie de problématiques de la mauvaise qualité de l'eau de surface :

- Évaluer la charge de phosphore des résidences isolées (OBV Abitibi-Jamésie);
- Soutenir les producteurs agricoles désirant adopter des pratiques agroenvironnementales (COVABAR - OBV rivière Richelieu);

⁴ Ces actions peuvent être inscrites dans le plan d'action du plan directeur de l'eau de l'OBV, dans sa version approuvée par le MELCC ou dans une version mise à jour, ou avoir été convenues en concertation entre les acteurs de l'eau d'une zone lors de l'exercice de priorisation.

⁵ Il est à noter que le niveau d'une action peut être très variable (de générale à précise) d'un OBV à l'autre. De plus, une même action peut répondre à plus d'une problématique recensée par un OBV; dans un tel cas, elle aura été comptabilisée plusieurs fois. Une telle situation devrait toutefois demeurer exceptionnelle et donc négligeable.

- Soutenir les municipalités et les collectivités qui ne traitent pas leurs eaux usées dans la recherche de solutions (OBV Lac-Saint-Jean);
- Documenter la dynamique du mercure dans les lacs de l'Est et Pohénégamook (OBV du fleuve Saint-Jean).

Figure 4 : Répartition des actions recensées selon les cinq catégories de problématiques les plus populaires

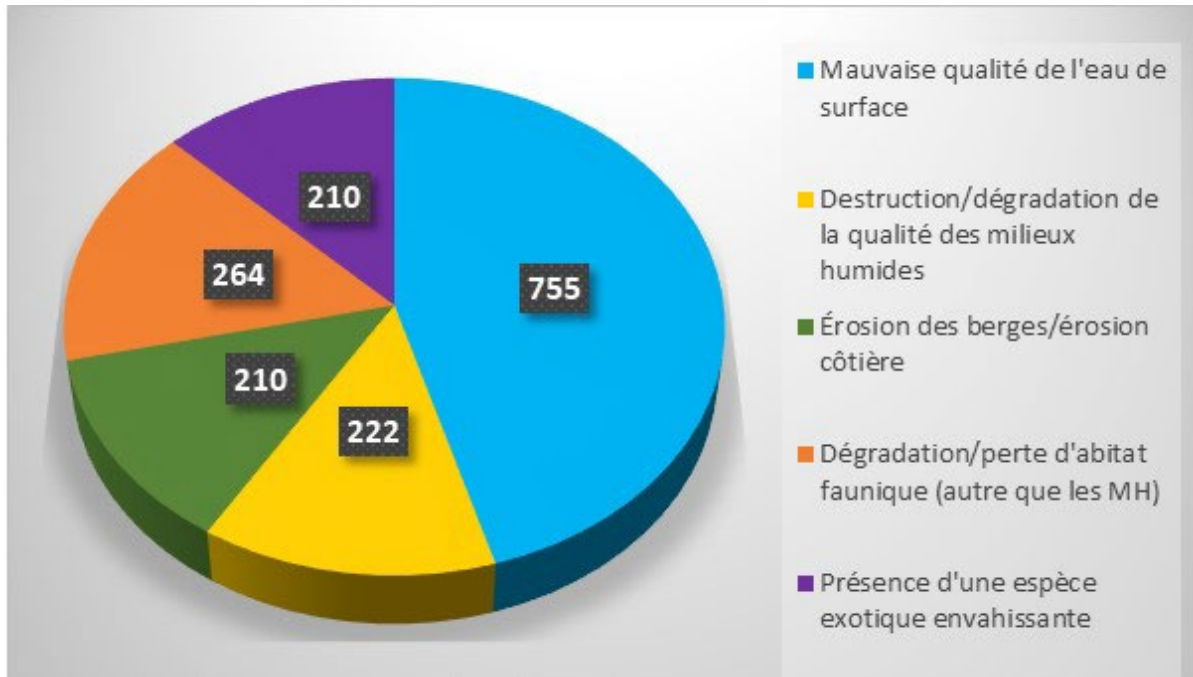
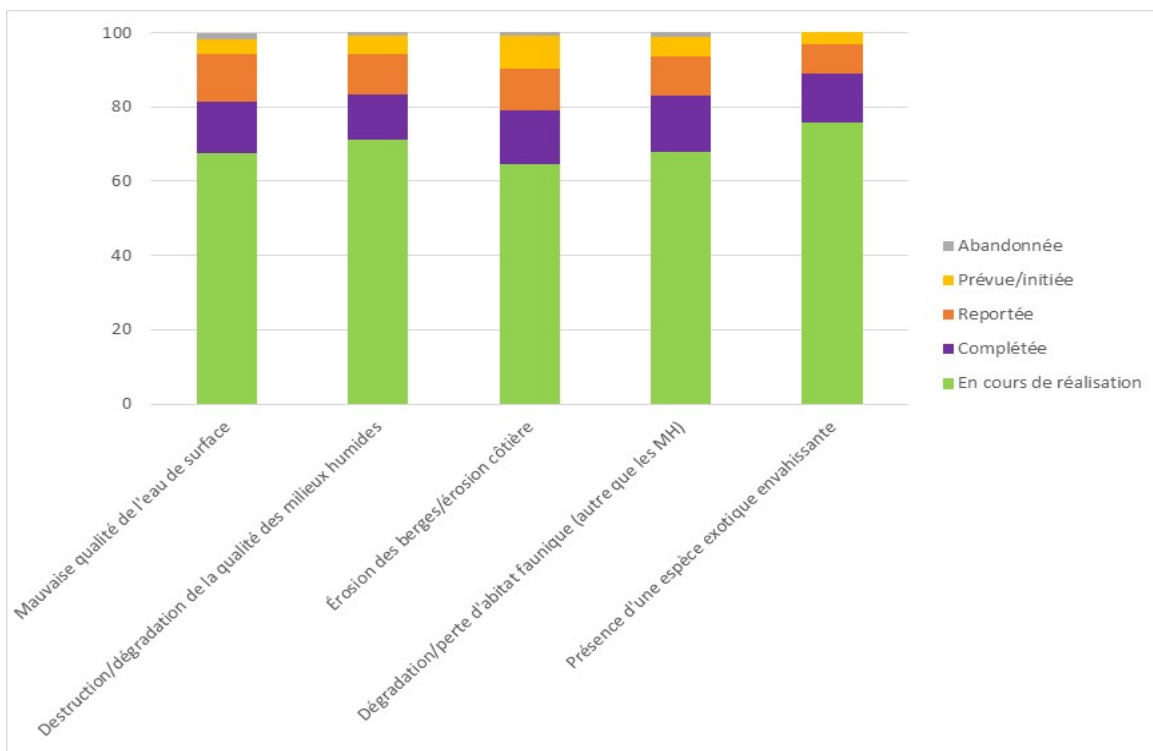


Figure 5 : État d'avancement des actions en réponse aux cinq catégories de problématiques les plus populaires



Parmi les nombreuses actions recensées pour chacune des cinq catégories de problématiques, force est de constater que la majorité (68 %) demeure en cours de réalisation⁶ (figure 5). Une part non négligeable est achevée (13 %), une faible portion demeure prévue (5 %) et une infime partie a été abandonnée (2 %).

Les actions en cours de réalisation sont suivies au fil du temps par les OBV et soutenues par plusieurs organisations du milieu qui prennent part à leur mise en œuvre. Voici deux exemples à succès :

⁶ Les actions récurrentes d'une année à l'autre ont probablement été intégrées dans cette classe par les OBV.

Offensive régionale de lutte contre la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches



Berce du Caucase © COBARIC, 2016



Catégorie de problématiques visée : Présence d'une espèce exotique envahissante

Acteurs impliqués : Les neuf OBV de la région administrative de la Chaudière-Appalaches, soit COBARIC, CBE, COGESAF, GROBEC, OBV du fleuve Saint-Jean, OBAKIR, OBV Côte-du-Sud, OBV du Chêne et COPERNIC

Année d'amorce : 2018

Principaux mandats :

- Établissement d'un portrait de la distribution de la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches et constitution d'une base de données sur les plants et colonies;
- Mise en place de répondants locaux (vérification des signalements, interventions terrain, accompagnement des partenaires locaux);
- Création et mise à jour d'une boîte à outils sur l'ensemble des espèces exotiques envahissantes disponible pour tous;
- Sensibilisation de la communauté à la plante et à ses effets;
- Formation des intervenants de première ligne;
- Formation d'une équipe régionale certifiée pour la lutte.

Pour en savoir plus : <http://obv-ca.org/projets/offensive-regionale-de-lutte-a-la-berce-du-caucase-en-chaudiere-appalaches/>

Assurer l'arrimage entre le PDE et les outils de planification de l'aménagement du territoire



Catégorie de problématiques visée : Mauvaise qualité de l'eau de surface

Acteurs impliqués : Municipalités et MRC de la zone (dont la MRC de La Côte-de-Beaupré), OBV Charlevoix-Montmorency

Année d'amorce : 2013

Résumé : Le plan directeur de l'eau de l'OBV Charlevoix-Montmorency est le premier au Québec à avoir fait l'objet d'un arrimage avec un schéma d'aménagement et de développement durable (SADD), soit celui de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Grâce à un lien de confiance établi entre les deux organisations, les enjeux de l'eau font maintenant pleinement partie d'un document légal, le SADD, ayant une grande influence sur l'aménagement du territoire. L'arrimage avec les SADD des autres MRC appartenant à cette ZGIEBV est également prévu.

Pour en savoir plus : <https://charlevoixmontmorency.ca/>
<https://www.reperteau.info/bonnespratiques/details/148>

CONCLUSION

Le présent rapport vise à présenter les résultats de l'exercice de priorisation des problématiques réalisé en 2018-2019 par les OBV dans chacune des 40 ZGIEBV du Québec.

Parmi les 23 catégories de problématiques visées par le MELCC, les cinq suivantes ont été priorisées le plus fréquemment par l'ensemble des OBV (en ordre décroissant) :

1. Mauvaise qualité de l'eau de surface;
2. Destruction/dégradation de la qualité des milieux humides;
3. Érosion des berges/érosion côtière;
4. Présence d'une espèce exotique envahissante;
5. Dégradation/perte d'habitat faunique.

Les activités agricoles ainsi que l'urbanisation et le développement du territoire ressortent majoritaires parmi les causes liées à ces cinq catégories de problématiques. De plus, les OBV ont identifié près de 1 450 actions pour répondre à ces mêmes cinq catégories de problématiques, dont près des deux tiers demeurent en cours de réalisation et près de la moitié concerne la mauvaise qualité de l'eau de surface.

Le présent rapport se veut un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des décideurs, autant gouvernementaux que non gouvernementaux. Le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) mis en œuvre par le MELCC tient d'ailleurs compte des problématiques prioritaires identifiées par les OBV dans la sélection des projets financés.

Cet exercice, en plus de se vouloir utile aux acteurs de l'eau, en les aidant à concentrer leurs efforts sur la mise en œuvre d'initiatives pour y répondre et à maximiser les retombées dans la mise en œuvre des actions du PDE, permet au MELCC de dresser un bilan des problématiques liées à l'eau à l'échelle des bassins versants du Québec et de les documenter.

Enfin, en plus de permettre au MELCC de dresser le bilan illustré dans le présent rapport, l'exercice de priorisation aidera les acteurs de l'eau de chacune des 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant à concentrer leurs efforts sur la mise en œuvre d'actions permettant de répondre aux problématiques qu'ils ont eux-mêmes identifiées comme prioritaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Stratégie québécoise de l'eau** : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/>
- **Organismes de bassins versants du Québec** : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/gire-bassins-versants.htm>
- **Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)** : <https://robvq.qc.ca/>

À PROPOS

La Direction de la gestion intégrée de l'eau du MELCC soutient les OBV dans la mise en œuvre de la GIRE. Elle finance les OBV par le biais de conventions renouvelées périodiquement. Les objectifs et outils nécessaires à la mise en œuvre de la GIRE sont définis et suivis durant la durée de la convention. Une équipe de la Direction est spécialement affectée au soutien des OBV et travaille en étroite collaboration avec le ROBVQ.

Pour tout renseignement additionnel :

helene.belley@environnement.gouv.qc.ca

418 521-3885, poste 4863

ANNEXE 1 : OCCURRENCE DES PROBLÉMATIQUES PRIORISÉES SELON LES 23 CATÉGORIES

Catégorie de problématiques		Proportion des OBV
1	Acidification des plans d'eau	0,0 %
2	Débits insuffisants	2,5 %
3	Destruction/dégradation de la qualité des milieux humides	65,0 %
4	Érosion des berges/érosion côtière	45,0 %
5	Étiage sévère	5,0 %
6	Eutrophisation/présence de cyanobactéries	27,5 %
7	Inondation de zones avec enjeux	32,5 %
8	Limitation à la circulation des espèces aquatiques	0,0 %
9	Limitation de l'accès public au plan d'eau/au cours d'eau	7,5 %
10	Marnage excessif	0,0 %
11	Mauvaise qualité de l'eau de surface	82,5 %
12	Mauvaise qualité de l'eau souterraine	22,5 %
13	Présence d'une espèce à statut précaire, menacée ou vulnérable	2,5 %
14	Présence d'une espèce exotique envahissante	40,0 %
15	Problème d'approvisionnement en eau de surface	2,5 %
16	Problème d'approvisionnement en eau souterraine	10,0 %
17	Surconsommation de la ressource en eau	12,5 %

18	Problème d'envasement, de sédimentation/comblement	15,0 %
19	Surexploitation d'une espèce aquatique/augmentation de la pression de cueillette	0,0 %
20	Dégradation/perte d'habitat faunique (autre que les milieux humides)	37,5 %
21	Conflit d'usages	12,5 %
22	Perte de liens culturels, patrimoniaux/du sentiment d'appartenance	7,5 %
23	Altération du paysage	2,5 %



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 